

Compte rendu du CA du CA du 2 octobre 2012 par vos élus BIATSS de l'UNSA

Préambule

Ce conseil comporte 51 points. Vos élus, sauf nouvelles informations de la part de l'administration sur les différents points, ont suivis les votes de leurs élus dans les différents conseils et du comité technique.

En ce qui concerne le point 5, l'UNSA s'est clairement affichée contre l'octroi des compétences aux pôles scientifiques. Lors de la construction de l'UL, le rôle de ces pôles avait été défini comme ayant principalement un rôle d'expertise scientifique et d'animation de la recherche.

A cette époque, comme cela a été rappelé par nos élus en CA provisoire et en CTP, l'UNSA avait dénoncé la séparation des missions de l'UL en deux, d'un côté la formation et de l'autre la recherche. D'ailleurs un des premiers projets de décret supprimait purement et simplement les UFR pour en faire des UER, structures non reconnues dans le code de l'éducation.

La proposition du président, en octroyant aux pôles scientifiques les mêmes prérogatives qu'aux collegium, renforce de fait cette séparation et retire la partie R des UFR.

L'UNSA BIATSS a voté contre en CA (2 voix).

Nous arrivons en séance à **9h40** suite au blocage de la sortie 2b avec des bouchons importants. Seules certaines personnes avaient été prévenues de ces soucis.

Point 1 - Infos du Président :

- Point sur le déroulement des Assises Territoriales
- Nomination de Luc Johann, Recteur de Limoges, le départ du Recteur Pollet, remplacé par Béatrice Gille, IGAENR dans notre académie
- Effectifs étudiants : à peu près autant d'inscrits attendus cette année que l'année précédente
- Difficultés de fonctionnement dans l'établissement - les services sont engorgés par le traitement des dossiers en attente. Une journée sera consacrée aux personnels des services centraux pour faire le point sur leurs difficultés.
- Transformation du PRES : réunion prévue courant octobre avec l'ensemble des acteurs UL, Ecoles en Région, etc...pour travailler au développement du réseau et proposer un statut en région.

Infos du VP :

- Point d'étape sur l'avancée dans les 4 groupes de travail et le timing pour arriver à harmoniser les pratiques entre établissements : actuellement situations disparates pour les personnels qui dans un même service ne sont pas traités de la même façon. Il est urgent d'arriver à une convergence des situations dans le traitement des personnels.
4 Groupes : ARTT, Référentiel, Contractuels, Régimes Indemnitaires
Rappel de la composition des groupes et sur l'objectif qui est d'arriver à une proposition de convergence pour une mise en place au 1 janvier 2013
Les groupes produiront des hypothèses qui seront proposées devant les instances.
Pour le groupe référentiel, des membres du CF et du CS y sont associés.

ARTT : principes retenus

- * annualisation du temps de travail sur la base de 1607 h
- * référence horaire variable en fonction du cycle et du service (cadrage reste à faire)
- * individualisation du temps travail (sous réserve des contraintes de services) sur 9 ou 10 ½ journées dans la semaine avec plage horaire fixe possible
- * enregistrement du temps de travail : modalités reste à définir

REGIME INDEMNITAIRE :

Compte tenu du délai, le travail s'effectuera en deux temps.

Objectif premier : faire converger le régime indemnitaire des 2100 personnels titulaires ; Déterminer une cible : ceux qui seront en dessous seront alignés, ceux qui seront au dessus seront maintenu à ce niveau.

Les modalités de convergence s'étaleront sur plusieurs années.

En 2013, les primes spécifiques PFI, NBI, bibliothèques etc.. seront intégrées dans la discussion.

CONTRACTUELS :

* mise en place d'un règlement de gestion pour l'ensemble des personnels contractuels (838 BIATSS dont 269 CDI) sur les types de contrat, l'avancement, le régime indemnitaire, la mobilité, la politique sociale, l'accès aux formations, les fins de contrat ; le travail pour les enseignants contractuels sera traité à la suite

- 4 catégories avec spécificités : CDI, contractuels recherche ou convention, hautement qualifié ou BAP inexistant dans référentiel national, suppléance, remplacement sur support vacant en attente de la publication poste

Des dispositions transitoires seront mises en place suite à la fusion.

Le groupe travaille actuelle sur le recrutement. Un règlement complet sera présenté en novembre.

Pour le régime indemnitaire, un travail en commun sera mené avec le groupe en charge de ce point.

REFERENTIEL DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS :

* s'effectue dans le cadre du décret modifié en 2009

* les missions des EC sont basées sur un temps de travail de 1607 h partagé entre 50 % formation (192 ETD) et 50 % recherche

* plafonnement ou pas des HC

* lorsqu'une fonction relevant du référentiel est partagé par plusieurs personnes, la répartition des heures entre ces personnes sera possible

Actuellement le groupe n'avance pas. Un canevas sera proposé au groupe par l'équipe présidentielle (intitulé, description, mode de calcul, critères, heures ETD et qui décide).

- **Désignation des chargés de mission auprès du président :** la plupart assure la continuité par rapport à leurs fonctions précédentes :

- o Stratégie/Pilotage/PRES : Hervé COILLAND
- o Recherche : Mathieu PETRISSANS (Dossier investissements d'avenir, filière bois)
- o EPST, CHU : Pierre ARCHAMBAULT
- o Numérique : Hassim EL BOISSALI
- o Centre innovation pédagogique, IDEFI : Dominique PETITJEAN
- o Formation : Françoise LAPICQUE : Insertion pro
- o Entrepreneuriat : Christophe SCHMITT
- o Immobilier : Campus : M. LEHEUP (Santé), Philippe GUIBERT (MIM)...
- o RI : Francis LEPAGE UGR, F/A
- o Reste à désigner : égalité hommes/femmes, pôle langues, vie universitaire (culture, RSE/DD, culture scientifique et techniques). Un appel à candidatures sera lancé.

Infos Président :

Le président évoque le rapport de l'AERES qui vient d'arriver. Il y a des recommandations assez nombreuses. Il pensait que ce rapport aurait pu être plus utile. On n'a pas encore de retour sur toutes les évaluations concernant les formations. Il y aura des décisions à prendre. Dans la vague C, il y a la Lorraine avec 2 établissements (UL et ENIM), Alsace, Avignon et Corte. Le ministère voudrait mettre en place un contrat de site en région (quels signataires ? EPST, CHU, collectivités... ?). Quelle forme de contrat, un CPER ? C'est flou. Ce flou est lié aux Assises et à l'acte 3 de la décentralisation. On attend des précisions de la DGSIP et la DIR. On attend le retour sur l'offre de formation et sur son éventuelle évolution pour savoir comment ouvrir. Figurer l'offre de formation pour 5 ans n'est pas souhaitable. Il faut pouvoir s'adapter plus rapidement pour ouvrir des diplômes, par exemple (Licences Pro...).

Intégration des écoles et des personnels de maïeutique (sages femmes) dans les universités en 2013.

Point 2 - Approbation des CR du 29 juin (1 abstention) et du 13 juillet (2 abstentions)

L'UNSA BIATSS pose la question des droits complémentaires et de la mise à plat de ces droits notamment pour les Ecoles comme cela avait été demandé lors du conseil de juillet.

Le président répond que le travail est en cours pour 4 écoles. Les droits complémentaires s'ils s'avèrent illégaux pourraient être remboursés aux étudiants. Le collégium Ingénieur travaille actuellement avec le rectorat sur les interprétations possible des textes.

Point 40 - Information sur Plan Campus : présenté par Jean-Luc BLIN LACROIX (VP Patrimoine Immobilier).

Le diaporama présenté sera remis avec le compte rendu officiel accompagné de fiches descriptives.

Rappel des objectifs (construction UL, pôles d'excellence, attractivité, campus innovant, etc.). Il y a 4 volets (Biologie Santé Nancy 67,3 M ; MIM Metz 38,7 M ; Gestion Management Nancy 18,1 M ; ISHS Metz 7,1 M, dans les anciens locaux de l'ENIM). Plusieurs options et possibilités sont encore à l'étude suite à des blocages avec les utilisateurs (comme la MIM). Un volet Vie Etudiante : logement à Nancy 12 M, logements et restos 5,1 M, piscine des Océanauts (tranche conditionnelle).

Le vrai point de blocage pour la MIM qui refusait le déménagement au Technopôle était que les L1 et L2 ne seraient pas géographiquement au même endroit que le reste de l'UFR. Ce projet n'a été finalisé que tout récemment.

Financement : tranche ferme de 148,3 M : Etat (88), Région (35), Grand Nancy (12,2), 57 (5,3), MM (5,3), CROUS (2,5) ; tranche conditionnelle : département 54 ; crédit d'ingénierie : Etat et UL.

Les financements de ces projets mêlent du Campus et du CPER. Les 88 M seront effectués sous la forme de PPP (25 ans).

Les 4 volets sont ensuite détaillés : objectif, surface, calendrier, etc. Le volet Management : ISAM-IAE, relocalisation des activités sur le site Manufacture du PLG, création d'un espace recherche SJPEG, réhabilitation + construction neuve, début des travaux en 2016.

Le volet MIM : Science-Technologie-Management sur le technopôle en lien avec l'IRT ; construction de 2 bâtiments neufs (MIM à côté de l'IPEFAM et LEM3 en lien avec le CIRAM) ; réutilisation des locaux du Saulcy : actions internationales, VE, formation, recherche, administration ; début travaux 2015.

ISHS Metz : Cet institut devra intégrer un pôle de formation en santé et paramédical ; réhabilitation de l'ENIM Saulcy (Campus / CPER), début des travaux en septembre 2014. Les tranches 2 qui sont prioritaires sont bien l'ex-ENIM et le L1/L2 MIM. Volet VE à Nancy : Un bâtiment vient d'être livré les 2 autres arrivent par tranches de 6 mois. Sur Metz : construction de chambres à loyer très social. Il y a aussi un besoin de fonds supplémentaires pour finaliser le restaurant universitaire du Technopôle (0,5 M). Rallonge aussi sur demande au Saulcy. Donc les 150 chambres sociales prévues au Technopôle seront sur le Saulcy (ce sera plutôt 100 – 120 chambres que 150).

Une question est posée sur les conséquences d'un PPP. Réponse du président : à court terme, cela oblige l'Etat à entretenir les bâtiments sur la durée du PPP (25 ans). Par contre, il sera difficile de faire évoluer le bâtiment puisque l'UL n'en sera pas propriétaire. Il restera à la charge de l'UL le nettoyage et la petite maintenance. Le loyer est pris en charge par l'Etat. Il n'y aura pas de négociation avec les financeurs sur le prêt de locaux au propriétaire. Pour les locaux recherche, des dispositions de révisions seront prévues au départ et seront anticipés.

Point 4 : Présentation intermédiaire du Projet d'Etablissement

Le président présente le projet d'établissement qui reprend une grande part de ce qu'il a développé pendant sa campagne. A partir de ce document, il attend des contributions de la part des pôles et collégium et de la communauté en général. L'objectif est d'arriver d'ici la fin octobre à une version amendée à présenter à toutes les instances. Le 1^{er} VP est en charge de ce dossier et précise qu'il s'inscrit dans la réflexion qui a débuté avec l'UL et doit se terminer par la signature du contrat avec l'état. Il souhaite organiser une séance de travail spécifique avec le CA le 19 octobre.

L'UNSA pointe le fait, que contrairement à ce qu'a dit le Président dans sa présentation, la consultation du CT n'apparaît pas dans le tableau intitulé « processus d'élaboration et de validation du projet d'établissement ». Le président répond que le CT sera consulté mais qu'il n'est pas un conseil et de ce fait n'a pas à apparaître sur ce tableau !

Point 5 : Octroi de la compétence de répartition des emplois et des crédits aux Pôles scientifiques

La présentation du président est axée sur le fait que la Recherche doit être au même niveau que la Formation. Les prérogatives doivent être partagées sans hiérarchie. L'expression recherche doit remonter de la même façon que la formation. Il insiste sur le fait que les activités E/C sont liées.

Un administrateur de la liste du Président monte au créneau pour dire son refus net de ce dispositif. Il cite aussi le vote « contre » des directeurs de collégiums et du CT (8 contre et 2 abstentions sur 10 voix). Le décret prévoit clairement une asymétrie, ce n'est pas pour rien. La subsidiarité c'est du haut vers le bas, et du bas vers le haut. Si l'on veut supprimer les UFR, disons-le. Le fédéralisme, c'est l'égalité différentielle. Un établissement de cette taille ne fonctionnera qu'avec de la souplesse. Juridiquement, le CA a cette compétence. Le pôle n'a pas la personnalité juridique. Le décret laisse de la souplesse. On pourrait consulter les pôles pour savoir s'ils souhaitent exercer cette compétence et d'autres non. Dans les disciplines DEG, rien n'est maîtrisé. Il faut attendre au moins un an pour laisser fonctionner les structures. Il faut des garanties objectives et prendre en compte de nombreux éléments pour que ceci se fasse au profit de l'intérêt général. Il n'y a pas d'urgence à donner une compétence que le CA n'a pas encore exercée. Il trouve cette proposition très dangereuse et estime que l'UL va droit dans le mur. Pour lui, la structure d'appui c'est le collégium.

L'UNSA Sup'Recherche développe un argumentaire en 4 points contre :

- 2 de principes : transfert des compétences vers des instances non cadrées par le code de l'éducation pose problème et suppression du R d'UFR
- 2 pratiques : la brique de base c'est le collégium ; problème de divergences entre pôles scientifiques et collégiums sur les emplois ? bon prétexte pour supprimer le poste. Les pôles n'ont pas les moyens d'exercer cette compétence.

Le débat tourne autour du fait qu'il n'est pas utile de tout harmoniser mais surtout qu'il faut prendre du temps. L'attribution de ces compétences aux pôles est prématurée pour de nombreux administrateurs. A plusieurs reprises, la demande est faite au président de reporter ce point, car pour certains, loin d'amener un échange constructif, cette attribution de compétences aux pôles provoquera des perturbations.

Le président n'y tient pas et propose un système différencié par pôle. La question qui pourrait être posée aux conseils de pôles : souhaitent-ils prendre ces compétences ?

Un administrateur souligne qu'il est pénible de devoir systématiquement demander que soient lus les textes qui ont été votés par d'autres instances (CT, Directeurs de collègiums...).

Après 2h15 de débat, le président met au vote l'octroi de la compétence de répartition des emplois et des crédits aux pôles scientifiques et rajoute « sous réserve de l'acceptation de ces compétences par les conseils de pôles ».

Refus de vote : 0

Contre : 12 (dont 2 UNSA BIATSS)

Abstention : 3

Pour : 14

Adopté

Retour du déjeuner : 14h12

Points financiers car il faut un quorum de 16.

Point 15 : DBM 1/2012

Le budget a été fait par juxtaposition des budgets des 4 établissements précédents. Réserve de 2 M + intégration du GVT de 3,5 M qui réduit notre marge de manœuvre. Cette DBM est à minima : aucune dépense qui ne soit pas couverte par une recette correspondante. En final, contrainte d'un prélèvement supplémentaire de 3 M sur fonds de roulement, on passe de 15 à 18 M. Notre ration prudentiel passe à 24 jours. Des lignes ont été acceptées parce qu'elles rentraient dans la logique de la lettre de cadrage budgétaire. Si la DBM est validée, la DBF ira expliquer aux composantes ce qui a été refusé et pourquoi. Les composantes auront affaire à des personnes identifiées, comme pour le budget d'ailleurs.

Le président explique que le fond de roulement correspond aux crédits de fonctionnement non consommés à la fin de l'exercice comptable. Il peut servir à faire de l'investissement car les fonds ne peuvent pas resservir au fonctionnement. Il peut couvrir le ratio prudentiel qui pourrait passer, discussions en cours entre CPU et MESR, à 15 jours.

Le directeur des services financiers présente les grandes lignes de la décision budgétaire modificative et les annexes. Augmentation des dépenses de fonctionnement prévisionnelle de 5 M.

En résumé de la DBM :

- Impact des ressources affectées (R.A.)
- Pas de prévisions de dépenses de masse salariale, hors R.A.
- Résultat prévisionnels d'exploitation conforté
- Capacité d'autofinancement prévisionnelle en augmentation mais insuffisante pour couvrir le besoin de financement des investissements
- Prélèvement complémentaire sur le fonds de roulement

Une question est posée par l'UNSA sur la construction des budgets 2012 sur une base de 90 % ? Le président répond que les 10 % soit 3 M, comme il l'avait déjà dit, n'existent plus....

Un administrateur signale que ce budget traduit la conséquence de l'autonomie donnée aux universités qui est un leurre encore aggravé par la fusion. Le transfert de compétences ne se traduit jamais du transfert des moyens.

Abstentions : 6 voix (dont 2 UNSA BIATSS)

Point 16 : Lettre d'Orientation budgétaire 2013

Le président signale que l'on pourrait reprocher à cette lettre de cadrage le fait qu'il n'y a pas encore d'orientation stratégique ni d'indicateurs.

UNSA Sup'Recherche intervient pour dire qu'elle est gênée par l'usage de différents termes dans cette lettre de cadrage budgétaire : composante de formation et recherche, composante recherche ou formation, composante formation ou composante recherche. Il souhaite savoir ce que l'on entend par ces termes en regard du débat qui s'est tenu ce matin. Le président note qu'il faudrait faire un glossaire qui précise les termes une bonne fois pour toute. Il s'agit là de parler de toutes les composantes : écoles, instituts, UFR, unités de recherche, etc.

Un administrateur signale que le problème avec cette lettre c'est que, dans sa rédaction, elle préjuge de la position de l'assemblée délibérante par rapport au débat du matin sur le point 5. Cela donne l'impression que les choses sont encapsulées d'avance, ce qui n'est pas acceptable.

Abstentions : 5 (dont 2 UNSA BIATSS)

Contre : 2

Point 17 : Intégration dans les comptes 2012 de l'université de lorraine l'ensemble des éléments des bilans comptables du PRES issus du compte financier.

Ce bilan est excédentaire de 4 M€, mais suite à notre intervention nous apprenons que cette somme n'est pas libre d'utilisation. Plus de 3 M€ sont prévus pour Plan Campus. Pas d'intégration de dettes.

Abstentions : 3

Point 18 : Désignation du commissaire aux comptes

L'agent comptable donne des détails sur les critères de choix des commissaires aux comptes. Celui qui est retenu travaillait déjà pour les 3 universités nancéiennes. La fusion permet une économie de 300 000 euros. Ils certifieront les comptes de l'UL et de sa fondation.

Point 19 : Tarifs de location des salles à l'IUT de Nancy Brabois.

L'UNSA BIATSS rappelle que lors d'un conseil précédent le président s'était prononcé pour une gratuité entre composantes. Le Président dit que cela prend du temps pour uniformiser. Est-ce une réalité praticable ?

Le vice président précise qu'une réflexion de fond doit être menée sur cette question pour aller dans le sens du coût marginal, par exemple, mise à disposition d'un personnel etc.... Il s'agit là de valider une décision prise précédemment.

Contre : 6 (dont 2 UNSA BIATSS)

Abstentions : 3

Retour aux aspects institutionnels

Point 6 : Information sur la campagne d'emplois 2013 E/C et Biatss

La vice-présidente en charge des moyens et des ressources humaines présente la lettre de cadrage qui a été présentée en CT.

Il est demandé aux collegium de classer les emplois en vu d'un arbitrage final.

Pour les BIATSS affectés sur deux composantes, le président souhaite que le partage se fasse sur du 50/50 et qu'un seul responsable hiérarchique soit désigné.

Point 7 : désignation de 2 suppléants du collège A à la Commission Patrimoine Immobilier

Pas de candidats, donc la commission fonctionnera sans suppléants

Point 8 : invités permanents de la commission patrimoine immobilier.

La liste des candidats et la proposition validée par le bureau du CA est acceptée.

Abstentions : 2

Point 9 : Section disciplinaire de l'UL

Remplacement de M. Charoy, démissionnaire pour le collège B
Stéphane Leymarie est candidat. Elu à l'unanimité

Point 10 : Section disciplinaire de l'UL

Election de 2 autres enseignants chercheurs : pas de candidats

Point 11 : Section disciplinaire de l'UL

Election d'un personnel titulaire PRAG - PRCE : 1 candidat Mme Agatha Zielinski ; 5 pour - 1 blanc

Point 12 : Désignation des membres des collèges A et B du comité électoral consultatif

2 candidats du secteur SHS et 1 du secteur Santé. Le RI demande une représentation par secteur de formation. Un appel de candidature sera lancé.

Point 13 : Election d'un membre du collège B du CA appelé à siéger au bureau de l'UL en remplacement de M. Charoy, démissionnaire

Stéphane Leymarie est candidat. Vote à main levée, unanimité.

Point 14 : Création de la commission stratégique du numérique et désignation d'un représentant par le CA

Une seule candidature est présentée devant le conseil.

La commission du numérique est adoptée avec deux abstentions et Mme Paulus, candidate est élue à l'unanimité.



Vie Universitaire

Point 32 : Demande de subvention auprès du FEDER pour les journées Hubert Curien

Vote à l'unanimité

Point 33 : Convention de cautionnement entre l'UL et le CROUS relative à l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers

Vote à l'unanimité

Point 34 : Critères et modalités d'attribution, montants des bourses de mobilité

Abstention 1

Point 35 : élection d'un étudiant pour siéger au comité technique du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes :

Interassoc et MET sont candidats en ticket ; Lauranne Witt est candidate pour l'UNEF.

Résultat du vote : P.O. BRICE titulaire et L. WITT suppléante

Titulaire : P.O. BRICE (Interassos) 17, L. WITT (UNEF) 7 ;

Suppléant : A. BRAUN (MET) 10, L. WITT (UNEF) 13

Recherche et valorisation :

Point 20 : Information sur la société d'accélération du transfert de technologies (SATT).

Objectif : accélération du transfert de technologie

Le siège social de la SATT Grand Est sera à Dijon. L'UL doit participer au capital à hauteur de 86 k€ pour être au même niveau que les autres participants (notamment UTBM, PRES Bourgogne/Franche Comté). Cela entraînera aussi de la mise à disposition de personnel(s). Nous n'avons jamais été en mesure de maintenir nos brevets. Coût actuel pour l'UL : de l'ordre de 600 à 800 k€ / an. Cela peut aider à monter des contrats de recherche qui seront ensuite signés par l'UL. On attend que le Premier Ministre signe cette SATT pour la mise en œuvre. Un équilibre financier devra être trouvé sur les 10 ans à venir. Pas de risque pour les personnels qui resteront attachés à l'UL.

Point 21 : Proposition d'un mode unique de calcul du coût environné pour la recherche partenariale

Une proposition est faite à partir de ce qui existait dans les anciens établissements. On affecte une série de coûts fixes aux heures d'un E/C pour calcul son coût environné. C'est de l'ordre de 1,41 pour les Humanités et 1,80 pour les sciences dures. Cet écart s'explique par l'utilisation de matériels et consommations supérieures. Le coût environné, c'est ce qui est justifié dans un contrat européen par exemple.

Abstentions : 3

Point 22 : Mention de Doctorat. Avis favorable du CS pour supprimer les Mentions

Contre : 2

Abstentions : 4

Point 23 : statuts CEGIL. Vote favorable du CS

Des clarifications n'ont pas pu être apportées sur la place des personnels BIATSS au sujet de « l'appartenance » CEGIL.

Abstention : 7 (dont 2 UNSA BIATSS)

Point 24 : Prime d'Excellence Scientifique (PES) (pas de document)

Les 4 établissements avaient des différences dans les procédures et les niveaux de PES. Le CA provisoire avait décidé de recourir à l'instance nationale d'évaluation. La question reste de savoir comment répartir ensuite.

Proposition : 2 niveaux de PES pour l'UL indépendants du corps et relevant juste de la qualité scientifique : A, doit avoir, B, pourrait avoir, C, ne répond pas aux critères. Ceux qui reviennent avec un A toucheraient 7000 euros et les B, 3500. Le CS restreint se réunira pour regarder l'évaluation de l'expertise nationale pour réviser en fonction de la situation locale. Les critères nationaux sont très accés sur des critères recherche élevés (rayonnement international, etc.). Le CS veillerait à équilibrer les choses pour tenir compte des différents critères du national. Le MESR maintient cette commission d'évaluation nationale encore pendant un an, ce qui est une bonne chose.

L'enveloppe globale correspondra au même montant que l'année précédente. Elle était de 576000 euros pour les primes sortantes équivalentes à la PEDR. C'est ce qui a été voté par le CS. On vote sur le montant 7000 / 3500.

Contre : 1

Abstentions : 3

IUF Junior 8500 ; Seniors 10000

Contre : 1



Abstentions : 3



Le CS a voté la procédure et le montant des PES.

Point 25 : reporté

Études et insertion professionnelle :

Point 26 : Date limite d'annulation d'inscription administrative

Vote unanime du CF

Contre 1

Abstentions : 2

Point 27 : Droits d'inscription à l'obtention d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires en médecine de groupe 1 par VAE

vote unanime du CF

Abstention : 1

Point 28 : Prestations optionnelles supplémentaires de l'UFR STAPS

22 pour, 7 contre, 1 abstention en CF.

Finalement, le directeur de l'UFR a renoncé à présenter des prestations optionnelles supplémentaires.

Point 29 : Droits de formation continue pour les licences et les masters de médecine

Unanimité en CF

Refus de vote : 1

Abstention : 2

Point 30 : Droits d'inscription à l'Institut Confucius

Refus de vote : 1

Abstention : 2

Point 31 : Modification d'une prestation supplémentaire optionnelle du département GMP de l'IUT de Nancy Brabois

Demande de modifications de prix prestations étudiants : à la baisse

Abstention : 1

17h21 départ du président

Point 36 : Campagne 2012/2013 des emplois enseignants du second degré. Pour les postes IUT, ceux indiqués comme susceptibles d'être vacants sont effectivement vacants. Il est demandé à l'administration de vérifier ces points afin que ces postes puissent être publiés à la première campagne et non reporté à celle de fin d'année universitaire.

Le vote porte sur les emplois à publier.

Demande du résultat du vote du CT : 9 abstentions et un refus de vote

Abstentions : 5 (dont 2 UNSA BIATSS)

Une procédure pour le recrutement des enseignants du second degré est proposée pour 2012/2013. La question est posée de savoir pourquoi la commission n'est pas faite de la même manière dans les IUT/écoles et ailleurs.

Abstentions : 3

Point 37 : Fixation des indemnités de jury

L'arrêté du 9 août précise cette rémunération. La proposition à soumettre au conseil n'est pas prête. Par contre, il y a un cas particulier : Mines-Ponts. La VP Moyens RH demande à rémunérer les E/C qui ont participé à ce concours. On est dans la fourchette de la circulaire du mois d'août.

Vote à l'unanimité

Point 38 : Commission Consultative Paritaire pour les Agents Non Titulaires. Le DGS présente le projet d'arrêté portant la création de cette commission consultative. Il précise que le CT a voté cette proposition à l'unanimité.

Vote à l'unanimité

Point 39 : Eléments du référentiel des enseignants

Le VP CA donne les éléments du débat, mais estime que nous ne sommes plus assez nombreux pour ce débat de fond. L'objectif est de limiter le nombre d'heures complémentaires pour leur permettre de s'investir dans la recherche. Il est proposé de plafonner à 192h pour l'année en cours et à 96h à partir de la rentrée prochaine. Des dérogations seront admises.



Cette proposition ne fait pas l'unanimité du fait du taux de sous encadrement de certains domaines et soulève des questions sur notamment l'intégration ou non des heures référentiel et PRP, sur la façon dont cela se passe lorsque des heures sont faits dans d'autres composantes, quid des autorisations de cumul, qui fera et comment sera fait le contrôle ?

Le VP CA précise qu'il sera envisagé un système de dérogation qui peut répondre aux situations locales mais ce système doit garder du sens.

La question est également posée de savoir comment va se passer la prise en charge des frais de déplacements entre Nancy et Metz qui risquent de se développer avec la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation.

Il n'y a pas eu de vote sur ce point qui sera rediscuté dans les instances.

Patrimoine Immobilier :

Point 41 : Cession de parcelle cadastrée et rétrocession d'un chemin piétonnier par l'IUT de Thionville Yutz à la SODEVAM

Vote à l'unanimité

Point 42 : Convention de fourniture par la Ville de Nancy de fluides au bâtiment 36 38 de la rue du Lionnois

Vote à l'unanimité

Hygiène et Sécurité

Point 43 : rattachement volontaire de l'UL à l'inspection H&S de l'IGAENR

Vote à l'unanimité

Subventions et cotisations

Ces décisions pourraient être prises directement par le président avec la délégation de signature (actions antérieures à la délégation de signature)

Points 44 à 50 : Le vote est bloqué sur l'ensemble des subventions

Abstentions : 1

Dons

Point 51 : Don de M. ou Mme WILK Armand au titre de l'association AG CLOUANGE d'un montant de 1 880 euros en faveur du laboratoire LIPIDOMIX

Vote à l'unanimité

Questions diverses : indications et éléments de réponses donnés en réponse aux questions écrites posées par les Obstinés.

Fin de séance à 18h00

Compte rendu réalisé par :

Béatrice VAILLANT, UNSA BIATSS (2 voix) et Stéphane LEYMARIE, UNSA Sup'Recherche